



N° OJ : 9

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/06/2020**Objet :** Subside.- Asbl City Mine(d) : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les Engagements repris dans la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie signée par le Ville de Bruxelles le 7 novembre 2016 ;

Vu le programme de politique générale 2018-2024 dans lequel la Ville de Bruxelles entend assumer pleinement ses responsabilités et son rôle de moteur de la transition et de l'émergence d'une Ville co-construite ;

Considérant que "City Mine(d)" est un acteur expérimenté dans les communautés d'énergie bottom-up ;

Considérant que le projet "La Pile BXL" est un projet de développement d'une communauté d'énergie locale, bottom-up, qui fait partie d'une démarche intégrée de développement de quartier ;

Considérant que ce projet vise le territoire de la Ville de Bruxelles avec le quartier Nord comme zone prioritaire, qu'il est une opportunité unique pour un quartier, non seulement en termes de facture et d'impact énergétique, mais aussi en termes de cohésion sociale et de développement économique ;

Considérant que le montant est disponible à l'article 10401/33202 du budget ordinaire 2020 ;

Il est proposé de soutenir « La Pile BXL », dans la phase 1 de son projet, à savoir : "Identifier la "communauté concernée" au niveau local et former un noyau capable de définir la deuxième phase du projet et de trouver et gérer les ressources nécessaires pour cette prochaine étape." ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl City Mine(d) (0461702974) pour l'organisation de la première phase du projet "La Pile BXL".- Article 10401/33202 du budget ordinaire 2020 (Eng : 20/026976).

Annexes :

[Description projet La Pile BXL FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

